Règles spécifiques de la fonction publique en santé au travail

Médecins
IST

EN PRÉSENTIEL Réf. 12b045

14 h
4.5 février

930 € HT - Repas inclus

À DISTANCE Réf. 12b045_D

14 h
27.28 septembre

750 € HT

Cette formation détaille l'organisation de la santé au travail dans la fonction publique, les droits médico-sociaux, les particularités applicables pour l'aptitude, l'inaptitude et le rôle du médecin agréé et du conseil médical.

En intra, le traitement des trois fonctions publiques peut se faire conjointement ou uniquement sur l'une ou l'autre des fonctions publiques, à la demande.

Prérequis

Exercer en SPST.

Objectifs

- Distinguer les droits médico-sociaux des agents et des salariés travaillant pour la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière, dans le contexte de l'aptitude médicale au travail, du contrôle des droits à congé maladie, de l'indemnisation des pathologies professionnelles.
- Identifier les interrelations médecine de prévention/médecine statutaire.

Programme

- Les différents statuts de la fonction publique.
- L'organisation de la santé au travail.
 - Le rôle du comité social.
 - Le rôle du médecin agréé.
 - Le rôle du conseil médical.
 - Le rôle du SPST.
- L'inaptitude et le reclassement.
- La rédaction de rapports médicaux par le médecin du travail.
- Les différents types de congés maladie (CMO, CLM, CLD, etc.).
- Le temps partiel thérapeutique.
- L'invalidité.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.

ANIMATION

Médecin du travail
ou juriste

DÉROULEMENT

- 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVI ET ÉVALUATION

- Supports de cours inclus.
- Tests de positionnement.
- Évaluation des acquis : autoévaluations, quiz, analyses de cas, etc.
- Évaluation à froid.

efometra
FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL

ISO 9001:2015
Labellisation PMR

09.2026